

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>Taxe foncière bâtie :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	4 538	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	1 251 589	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	332 135	<b>Taxe foncière non bâtie :</b>		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux : exo de longue durée	1 652	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	<b>21 995</b>	b. Par la loi (terres agricoles)	95 423	f. Transformateurs électriques	
<b>Taxe d'habitation :</b>		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV		<b>Cotisation foncière des entreprises</b>		h. Installations gazières et autres	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		b. Par la loi			
a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire	>>>			<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
b. Base minimum		<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
c. Locaux industriels		a. Résidences secondaires et assimilées	470 400	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
d. Autres allocations		b. Logements vacants soumis à la THLV	115 800	c. Coefficient correcteur	0,760577
		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	102 481	d. Taux FB commune 2020	17,02
		d. Bases dégrévées locaux vacants	90 509	e. Taux FB département 2020	21,26
		e. Bases dégrévées majo THS			

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	13	14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	49,34	123,35	1,28000	122,07
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	43,81	127,05	3,31000	123,74
Taxe d'habitation (TH)	24,45	25,27	63,18	9,18000	54,00
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	a. Tx moy. 75% départemental	12,26
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	b. Taux maximum de la majo	0,818

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de au niveau :
a. National
b. Communal
<b>Taux maximum :</b>
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
b. Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

a. Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	22,5
---	------

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
 Reçu en préfecture le 25/03/2024  
 Publiée le 25/03/2024  
 ID : 049-214901803-20240321-03\_2024\_10-DE  
 22.5

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 5) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	7 713 079	38,28	122,07	8 015 000	3 068 142	38,28 %	3 068 142
Taxe foncière non bâties (TFNB)	539 904	33,36	123,74	561 600	187 350	33,36 %	-187 350
Taxe d'habitation (TH)	757 337	9,94	54,00	586 200	58 269	10,75 %	63 017
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
<b>Total</b>					<b>3 313 761</b>		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)	3 313 761	=			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			360 320	0		- 814 105	- 453 785

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
3 318 509		- 453 785		2 864 724

A ANGERS

Le 07 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,  
MICHEL DERRAC  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Le 21 Mars 2024  
Pour la Commune

  
Frédéric MORTIER

Envoyé en préfecture le 25/03/2024  
Reçu en préfecture le 25/03/2024  
Publié le 25/03/2024  
ID : 949-214901803-20240321-03\_2024\_10-DE